



# Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est lyonnais

## Bilan 2009-2019



# Les actions du SAGE de l'Est lyonnais entre 2009 et 2019

(liste non exhaustive)



## 1- Protéger les ressources en eau potable

- 3 objectifs
- 9 actions



**2009 - Nappe de la molasse** réservée à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) : Principe intégré dans le Règlement du SAGE par précaution en attente de connaissances complémentaires. Deux refus de la CLE de prélèvement à la molasse.

**2019 - Zones de sauvegarde pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP)** future sur la nappe de l'Est lyonnais : Identifiées sur 5200 ha pour préserver le potentiel de production d'eau potable sur le long terme, sur des zones exploitées ou non encore exploitées. Ces zones doivent faire l'objet de mesures de préservation.

*Nb : Des zones de sauvegardes ont également été identifiées sur la nappe alluviale du Rhône en 2010 mais non encore déclinées réglementairement.*

## 2- Reconquérir et préserver la qualité des eaux

- 9 objectifs
- 32 actions



**2010** - Diagnostic des **sites d'anciennes décharges et carrières** : Inventaire des sites permettant d'évaluer les risques de pollution pour la nappe d'eau souterraine ; propositions d'actions/prescriptions.

**2011** - Inventaire des **substances dangereuses** : Réalisé par secteur d'activité ; caractérisation des pratiques du territoire ; proposition d'actions contre la pollution des eaux par les substances dangereuses.

**2011 - Diagnostic agricole approfondi** : Détermination de Zones d'Actions Efficaces (ZAE) ; propositions d'actions. Ce diagnostic s'est concrétisé par des arrêtés d'Aire d'Alimentation de Captage et l'animation du programme d'action agricole porté par la Métropole de Lyon en lien

avec les autres maîtres d'ouvrage de captages, entre 2013 et 2016.

**Depuis 2013** - Animation **charte zéro pesticide** : Accompagnement des communes pour l'arrêt des phytosanitaires sur les espaces publics (audits et sensibilisation à l'engagement). Journée signature de la charte en 2015 puis ½ journées organisées en 2016, 2018 et 2019 pour promouvoir la démarche et les techniques adaptées. 18 communes signataires de la charte sur le territoire (+ Ternay et le Département du Rhône)

**2016** - **Doctrine eau pluviale** et guide de recommandations : Règlementation adaptée au territoire sur la gestion des eaux pluviales. Doctrine accompagnée d'un guide de recommandations (conseils/orientations techniques).

**2018** - **Guide de gestion de crise** : Conduite à tenir lors de pollutions accidentelles et proposition de schéma d'alerte par secteur d'activité pour éviter les impacts sur la ressource et les réseaux.

## 3- Gérer durablement la quantité

- 4 objectifs
- 13 actions



**2010 (et actualisation 2013) - Étude Volumes Prélevables** : Détermination des volumes maximums prélevables par couloir de la nappe de l'Est lyonnais, à partir du modèle d'écoulements souterrains « NAPELY ».

**2016-2017 - Étude socio-économique** : Évaluation des différents scénarios de répartition des volumes prélevables entre usages et par couloir pour éclairer la commission locale de l'eau sur les volumes maximums prélevables à acter.

**2017 - Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)** de la nappe de l'Est lyonnais : Outil de gestion quantitative fixant les volumes maximums prélevables par usage et par couloir de la nappe pour un volume total de 25,1 Mm<sup>3</sup>/an, répartis entre les usages

Alimentation en Eau Potable (AEP), irrigation et industrie. Le respect de ces limites prélevables vise une situation d'équilibre entre prélèvements et réalimentation de la nappe. Le PGRE comprend également un programme de 30 actions visant des économies d'eau, des substitutions par une ressource non déficitaire ou des limitations du volume prélevé. Depuis son adoption, le PGRE s'est déjà concrétisé par de multiples actions : Révision des autorisations de prélèvements, travaux de substitution au canal de Jonage, etc.

# Les actions du SAGE de l'Est lyonnais entre 2009 et 2019

(liste non exhaustive)

## 4- Gérer les milieux aquatiques superficiels

• 4 objectifs  
• 9 actions



**2010** - Diagnostic des **zones humides stratégiques** : Délimitation des bassins d'alimentation des zones humides et identification des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP). L'ensemble des zones humides du site de Miribel-Jonage, du marais de Charvas et des zones humides de l'Ozon ont été identifiées en ZHIEP.

**2012 et 2019** - **Caractérisation hydrique de zones humides** : En 2012, une étude spécifique du fonctionnement de la zone humide de Saint Symphorien d'Ozon a été réalisée. Elle a permis d'identifier une côte piézométrique plancher, intégrée au PGRE de la nappe de l'Est lyonnais pour garantir le maintien du caractère humide. En 2019, une étude similaire a été lancée sur le marais de Charvas, les résultats sont attendus fin 2020.

**2012 et 2015** - **Études hydromorphologiques** : Réalisées sur le bassin de l'Ozon puis sur celui du Ratapon pour comprendre leur fonctionnement hydraulique/géomorphologique. Ces études ont identifié les enjeux et objectifs de gestion et ont défini les actions nécessaires pour une gestion cohérente et la restauration des milieux. Elles donnent des bases de travail solides aux structures GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour une planification de leurs travaux.

**2014 - 2016** - **Élaboration d'un contrat de milieu** : Outil de territoire visant la reconquête de la qualité des eaux, la protection, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques, ou la gestion des inondations du territoire. Initialement intégrée au programme d'actions du SAGE de l'Est lyonnais, son élaboration par la CLE a été abandonnée en 2016 pour privilégier un portage des actions par des structures de bassin versant ayant la compétence GEMAPI.

**2015** - Diagnostic des **phénomènes d'érosion et ruissellement** : Hiérarchisation des aléas du territoire et identification des risques en lien avec les enjeux et les pratiques actuelles sur les zones sensibles. Cette étude a identifié les actions à mettre en œuvre et les bonnes pratiques (gestion des eaux pluviales, pratiques agricoles...)

**2015 - 2017** - Animation de la **structuration de la compétence GEMAPI** : Accompagnement des collectivités en lien avec les services de l'État pour organiser la compétence GEMAPI sur l'Est lyonnais (bassins de l'Ozon et de Miribel-Jonage). Aboutissement à la création du SMAAVO pour le bassin de l'Ozon et à la réalisation d'une étude portée par le SYMALIM sur Miribel-Jonage et le bassin du Ratapon.

**2016** - **Élaboration du PAPI d'intention de l'Ozon** : Outil visant l'amélioration des connaissances nécessaires à l'élaboration d'un programme de travaux cohérent contre les inondations. Élaboration transférée au SMAAVO suite à sa création. Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention a été déposé en 2018.

**2017** - **Étude trame verte de l'Est lyonnais** : Diagnostic de la trame verte et définition d'une stratégie et d'un programme d'action pour le maintien et la restauration des continuités écologiques sur l'Est lyonnais.

## 5- Sensibiliser les acteurs

• 3 objectifs  
• 9 actions



**Depuis 2007** - **Site internet du SAGE** : Information des acteurs du territoire et du grand public sur le SAGE, son contenu et sa mise en œuvre. Il permet également de fournir aux membres de la CLE des informations spécifiques de façon sécurisée.

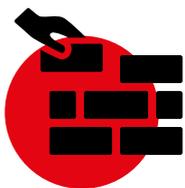
**Depuis 2005** - **Lettre du SAGE (Newsletter)** : Information annuelle des acteurs sur les actualités du SAGE et du territoire en termes de gestion de la ressource en eau.

**Depuis 2004** - **Élaboration de plaquettes de communication/sensibilisation** : 19 plaquettes ont été élaborées depuis 2004 pour informer sur le SAGE, les résultats d'étude ou des considérations importantes. Il s'agit ainsi des plaquettes SAGE (2004) ; Napeles (2005) ; actions du SAGE (2009) ; Qualité (2005-2009) ; PLU (2010) ; substances dangereuses (2013) ;

PLU (2013) ; synthèse SAGE (2015) ; érosion ruissellement (2015) ; gestion des eaux pluviales (2017) ; PGRE (2019) et Bilan quantitatif (2018) ; ressources stratégiques (2019) ; forages domestiques (2019) ; Bilan quantitatif (2019).

## 6- Mettre en œuvre le SAGE

• 3 objectifs  
• 9 actions



**Depuis 2005** - **Suivi de la ressource en eau du territoire** : Création d'une base de données en 2005 pour établir un état des lieux et suivre l'évolution de la ressource en eau du territoire. Ce suivi concerne la Qualité (suivi des pollutions) et la Quantité (suivi des niveaux d'eau) via un réseau de points de suivis du SAGE. Une deuxième base de données concerne les volumes prélevés sur le territoire du SAGE. Ces données sont principalement tirées des déclarations des usagers auprès de l'Agence de l'Eau. Le développement d'un Observatoire des Données sur l'eau de l'Est lyonnais (ODESLY) a été initié en 2018 et intègre progressivement ces bases de données du SAGE.

**2013** - **Élaboration d'un guide méthodologique de mise en cohérence PLU/SAGE** : Guide permettant de faciliter l'intégration des prescriptions du SAGE dans les documents d'urbanisme

par une mise en visibilité de la portée politique et juridique du SAGE. Le guide a établi pour chacune des communes du territoire du SAGE un diagnostic permettant de vérifier la compatibilité des PLU/POS communaux avec le SAGE et de cibler les incohérences en proposant des pistes d'améliorations.

**Depuis 2010** - **Tableau de bord du SAGE** : Outil de pilotage et d'aide à la décision pour la CLE afin d'orienter la mise en œuvre des actions du SAGE au regard de l'évolution du territoire. Il est composé de 55 indicateurs de pression, d'état et de réponse + 34 indicateurs du PGRE intégrés à partir de 2018. Le tableau de bord est transmis annuellement aux membres de la CLE et acteurs de l'eau du territoire.

# La mise en œuvre du SAGE entre 2009 et 2019, c'est aussi...

## 59 réunions

de la **Commission locale de l'eau (CLE)** ou de son **bureau**  
**+ 40 réunions** lors de la phase d'élaboration du SAGE, avant Juillet 2009.

## 83 réunions

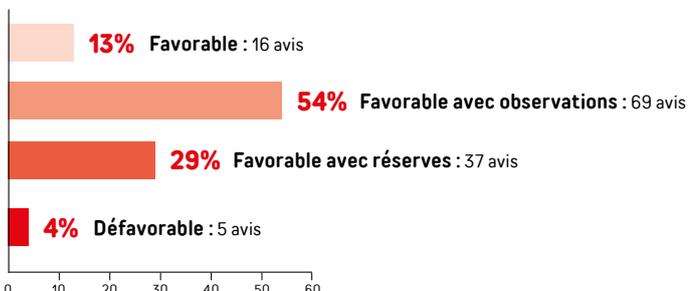
des **commissions thématiques de la CLE**

## 237 réunions

des **comités techniques**

## 127 avis formulés

par la **CLE** ou son **bureau**



### Les dossiers soumis à avis de la CLE son relatifs à :

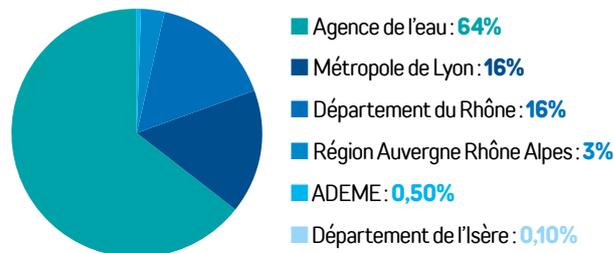
- La Loi sur l'eau (dossier d'autorisation)
- Les Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE)
- Divers : PLU, documents stratégiques...

## 2 360 000 € TTC

investis dans les **actions du SAGE en 10 ans** (hors personnel)



### Actions financées par les acteurs du territoire



Moyenne annuelle :

**240 000 € TTC/an** pour les actions du SAGE.

**2 Équivalents Temps Plein (ETP)** pour l'animation du secrétariat de la CLE et le pilotage des actions menées en régie ou externalisées.

## Programme d'Aménagement et de Gestion du Durable (PAGD) du SAGE Est lyonnais 2009

**6** Orientations → **29** Objectifs → **48** actions  
**14** recommandations  
**11** prescriptions

**80%** des actions du PAGD ont été réalisées ou sont en cours de réalisation en 2020

70% des opérations concrètes ou travaux réalisés

80% des encadrements des pratiques réalisées

90% des actions de connaissances réalisées

## Un SAGE qui a atteint ses objectifs, et dont la dynamique est à poursuivre...



Cette plaquette et les autres plaquettes du SAGE de l'Est lyonnais sont téléchargeables sur le site internet du SAGE :

[www.sage-est-lyonnais.fr/espace\\_documentation/bibliotheque](http://www.sage-est-lyonnais.fr/espace_documentation/bibliotheque)

La démarche SAGE est portée par le Département du Rhône et est financée par :



**GRAND LYON**  
la métropole